

L'exploitation numérique des livres indisponibles

Franck Macrez – Bibliothèque de recherche juridique – 9 février 2017

Les Matinales de la bibliothèque

Plan de l'exposé :

Introduction

- 1.- Le contexte et la genèse de la loi du 1^{er} mars 2012
- 2.- La procédure contestant la légalité du dispositif

I.- Le dispositif législatif et réglementaire

A.- L'entrée en gestion collective

- 1.- Champ d'application : les « livres indisponibles »
 - a.- L'objet : le livre
 - b.- Le critère : l'indisponibilité
- 2.- Mise en œuvre : le Registre des livres indisponibles du XX^{ème} siècle (ReLIRE)

B.- Les possibilités de sortie de la gestion collective

- 1.- L'opposition
- 2.- Les hypothèses de retrait

II.- Les difficultés juridiques du dispositif

A.- Une dérogation au droit de propriété de l'auteur

- 1.- Une atteinte... non disproportionnée
 - a.- Caractérisation de l'atteinte
 - i.- Au sens de la décision de Conseil constitutionnel
 - ii.- Au sens de la Convention EDH ?
 - b.- L'objectif d'intérêt général justifiant l'atteinte
 - i.- Au sens de la décision de Conseil constitutionnel
 - ii.- Au sens de la Convention EDH ?
- 2.- Une exception au droit d'auteur
 - a.- Décision de la Cour de justice de l'Union européenne
 - i.- Une dérogation au droit d'auteur non prévue par la Directive 2001/29/CE
 - ii.- Le droit d'auteur, un droit de nature préventive
 - iii.- La possibilité, strictement limitée, d'un consentement implicite de l'auteur
 - b.- Conséquences de la décision
 - i.- L'opposition de l'article R.134-6 du Code de la propriété intellectuelle
 - ii.- Les hypothèses de retrait impliquant un tiers

B.- Des formalités prohibées

- 1.- Principe
 - a.- Invocabilité de la Convention de Berne en droit de l'Union
 - b.- Teneur de l'article 5.2
- 2.- Application à l'espèce
 - a.- Les hypothèses d'opposition impliquant la preuve de la titularité des droits
 - b.- Les hypothèses d'opposition et de retrait de l'article R.134-5

III.- L'avenir du dispositif

A.- En France

- 1.- Une annulation non rétroactive ?
 - a.- Intérêt public
 - b.- Intérêts privés
 - c.- Sécurité juridique
- 2.- Une solution "de sauvetage" ?
 - a.- Des garanties d'information effective et individualisées sans formalités ?

- b.- Le caractère paritaire de la gestion collective
 - i.- Le fondement du caractère paritaire dans la loi de 2012
 - ii.- Une parité mal fondée

B.- En Europe

Éléments de bibliographie

EFRONI, ZOHAR et GEBERT, JULIA

- « The Google Books decision: The Authors Guild v Google Inc », *European Intellectual Property Review* 2011, 33(8), p.351

EMILE-ZOLA-PLACÉ, EMMANUEL

- « L'exploitation numérique des livres indisponibles du XXème siècle : une gestion collective d'un genre nouveau », *Légipresse*, juin 2012, 295, p.355

GAUDRAT, PHILIPPE

- « Édition numérique : une actualité législative édifiante », *RTD Com.* 2012, p.557

MACREZ, FRANCK

- « L'exploitation numérique des livres indisponibles : que reste-t-il du droit d'auteur ? », *Dalloz*, 22 mars 2012, n°12, chron., p.749, <http://franck.macrez.net/?p=210>

MASSOUYÉ, CLAUDE

- *Guide de la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques*, Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle, Genève, 1978

NÉRISSON, SYLVIE

- *La légitimité de la gestion collective des droits des auteurs en France et en Allemagne*, IRJS éd., 2013

PIRIOU, FLORENCE-MARIE

- « Nouvelle querelle des anciens et des modernes : la loi du 1er mars 2012 relative à l'exploitation numérique des livres indisponibles du XXIe siècle », *Com. com. électr.*, oct. 2012, Étude, 17, p.6

POLLAUD-DULIAN, FRÉDÉRIC

- *RTDCom* 2012, p.337

SAMUELSON, PAMELA

- « The Google Book Settlement As Copyright Reform », *Wisconsin Law Review* 2010, <http://ssrn.com/abstract=1683589>

Jurisprudences :

- Cons. Const., décision n°2013-370 QPC, 28 févr. 2014, Marc S. et autres : Prop. Int. 2014, n°51, p.168, obs. A. Lucas ; CCE 2014, n°4, note J.-M. Bruguière ; RJEP août 2014, n°722, comm. 37, comm. S. Brameret ; JCP E 2014, n°36, 1444, n°4, obs. A. Zollinger
- CE, 6 mai 2015, déc. n° 368208, *Dalloz* 2015, p.1427, note S. Nérisson ; F. Macrez, « Ayerhdal et Doke » à Luxembourg : limitations et exceptions en droit d'auteur européen – À propos de la saisine n° C-301/15 de la Cour de Justice de l'UE, *in Liber Amicorum Gilles Vercken*, nov. 2015, <http://franck.macrez.net/?p=400>
- CJUE, 16 nov. 2016, c-301/15, Soulier et Doke, ECLI:EU:C:2016:878 : *Dalloz*, 12 janv. 2017, p. 84, [note F. Macrez](#) ; Prop. Int. janv. 2017, n°62, p.30, obs. J.-M. Bruguière ; *Dalloz IP/IT* 2017, p. 108, note V.-L. Benabou